



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### REUNION PUBLIQUE DU 12 AOUT 2024 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT GERVAIS

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Marie Christine DAYVE, Véronique CLEVY, Michel STROPIANO, Bernard SEJALON,

Services municipaux : Marc SIROP, Laurent CLAUDEL,

Après avoir remercié l'assemblée pour sa présence, Monsieur le Maire évoque l'ouverture de l'ascenseur des thermes le 3 août dernier. 2 200 voyages en 7 jours ont été générés représentant près de 20 000 personnes transportées. Cette nouvelle mobilité de proximité retisse un lien physique entre le parc thermal et le centre bourg. Sa mise en exploitation nécessite en parallèle de nombreux réglages des capteurs et des arrêts techniques en cours de journée.

L'ascenseur valléen sera quant à lui en service à partir du 2 septembre 2024 et son inauguration se déroulera le 6 septembre. Un panel de tarifs sera à disposition des publics et les horaires d'ouverture seront de 7h30 à 20h30. Cet appareil sera connecté avec le réseau ferroviaire national, les lignes TER, la ligne Léman express à destination de Genève (CH), la ligne Mont-Blanc Express à destination de Martigny (CH). Le réseau Facilibus évoluera par la création de deux lignes de bus en direction de Saint Nicolas de Véroce et des Pratz à raison d'une rotation/heure, fonctionnant 365 jours/365 jours.

La télécabine en direction du Bettex qui remplacera le DMC se dénommera "L'Alpin". Il est en cours de construction et sera livré pour mi-décembre 2024. Il représente le 2ème tronçon de la télécabine reliant le parvis de la gare SNCF du Fayet au front de neige du Bettex/Mont d'Arbois avec un débit de 2 800 personnes/heure (contre 1 800 personnes/heure actuellement).

En 2025, le télésiège de Saint Nicolas sera remplacé par un télépulsé et permettra l'accès au plateau de la croix en saison Eté et Hiver.

L'ensemble de ces moyens de transport enrichiront l'offre de mobilité pour tous quel que soit son lieu d'habitation à Saint Gervais.

La presse s'étant fait l'écho des difficultés actuelles sur la DSP de remontées mécaniques entre Megève, Demi-Quartier et Saint Gervais, Monsieur le Maire vient préciser la situation auprès de l'assemblée.

La DSP du Bettex/Mont d'Arbois est gérée par un délégataire principal qui est la STBMA. Une petite DSP existe au sommet du Mont d'Arbois, dénommée DSP des crêtes qui elle est gérée par la SARMM et regroupe les communes de Megève, Demi Quartier et Saint Gervais. C'est cette partie de délégation qui fait l'objet d'un contentieux lancé par la Commune de Megève contre les communes de Demi-Quartier et de Saint Gervais.

Historiquement les opérateurs de remontées mécaniques mettaient des dates de fin des contrats différentes selon les communes (2019 pour Saint Gervais, 2023 pour Megève, 2032 pour Demi Quartier). Ces décalages calendaires ont nécessité dans un premier temps, des prolongations administratives permettant d'envisager de lancer une procédure de contrat collectif entre les trois communes à partir du 15 avril 2024.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Pour mener à bien cet objectif, les communes de Megève, Demi Quartier et Saint Gervais travaillaient collectivement sur la rédaction d'un cahier des charges permettant de définir la durée de la concession au regard du montant des investissements attendus et du type d'aménagements nécessaires à la diversification économique de ce secteur, dont la partie Mégevanne était principalement impactée par ce projet.

Le cahier des charges a repris les propositions de la commune de Megève. Celles de Demi Quartier et de Saint Gervais n'étant pas concernées par des remontées mécaniques propres sur leur partie de territoire.

Les communes avaient décidé à l'unanimité de désigner le Maire de Megève mandataire unique de ce groupement de collectivités amenant Madame le Maire de Megève à piloter seule la procédure de cette consultation.

Début 2024, deux candidats ont postulé selon un cahier des charges écrit par la commune de Megève. Ils ont été reçus le 23 février 2024. Au cours de ces entretiens, la commission DSP réunissant les trois communes avait élaboré une dernière série de questions à chaque postulant. Celles-ci devaient être envoyées le 26 février par le Maire de Megève pour un retour attendu le 15 mars 2024. Le classement des propositions des candidats établi par les cabinets choisis par le Maire de Megève était SARMM 56/100, STBMA 100/100.

Le 5 mars, il est apparu que Madame le Maire de Megève refusait de transmettre les questions ce qui empêchait les candidats de répondre. De ce fait, le 27 mars le groupement de collectivités a dû conclure à une absence de réponse des candidats et a mis fin à la procédure de passation du contrat de DSP des crêtes.

L'absence de finalisation de la procédure a entraîné à partir du 15 avril 2024 une fin de la concession. Pour éviter une fermeture de la station et en accord avec la Préfecture, la commune de Saint Gervais a validé une convention de gré à gré avec la SARMM pour une durée de 13, 5 mois, soit jusqu'en mai 2025. Ce délai permettant de rédiger un nouveau cahier des charges de consultation pour la partie Saint Gervolaine de ce domaine skiable. En parallèle la commune de Demi Quartier a souhaité confier la gestion de son domaine skiable de la Princesse à la commune de Saint Gervais.

De ce fait, une procédure de consultation sera lancée en septembre 2024 par la commune de Saint Gervais pour affecter la DSP du domaine skiable de la Princesse à un nouveau concessionnaire à partir de mai 2025.

Concernant l'organisation de l'UTMB 2024, une modification de l'accès du Valmontjoie sera mise en place en concertation avec l'organisateur et les forces de gendarmerie. A ce titre, seuls les habitants permanents et les touristes résidents pourront bénéficier d'un laissez-passer depuis le Fayet et pourront à ce titre circuler en véhicules entre le Fayet et les Contamines Montjoie. Les accompagnants des coureurs devront prendre des transports en commun affrétés par l'organisateur depuis Chamonix ou de la plaine de l'Arve jusqu'au Contamines Montjoie.

Un membre de l'assemblée fait remarquer que les joints de dilation (dents de requin) du pont sont très glissants l'hiver. Les services techniques se mettront en rapport avec le département pour trouver une solution à cette situation.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Le jury attribuant la 4<sup>ème</sup> fleur est venu le 17 juillet à Saint Gervais. Le renouvellement de ce label d'excellence plaçant la collectivité comme exemplaire dans son traitement paysager et floral ne devrait pas poser de difficultés.

Les travaux de l'établissement "Chez la Tante" devraient s'achever pour l'ouverture de la station en décembre 2024. Pour l'établissement de "l'Igloo", les intempéries de l'automne 2023 ont nécessité des études géotechniques complémentaires qui seront rendues d'ici la fin de l'Été. Le chantier reprendra cet automne ou au printemps 2025. Ces deux établissements ont mis en commun la réalisation d'un réseau d'eau potable et d'eaux usées

La voie du TMB jusqu'au refuge du Nid d'Aigle devrait être opérationnelle en 2025.

Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX